



Plus-values réalisées en 2019

Fiche de calcul de l'abattement pour durée de détention : **abattement de droit commun**

(Pour vos plus-values de cession de titres acquis ou souscrits avant le 1er janvier 2018 lorsque vous avez exercé l'option globale pour le barème progressif sur votre déclaration de revenus n° 2042)

Nom et prénom Adresse
 Dénomination sociale

N01 Désignation de la société dont les titres sont cédés ou des intermédiaires financiers/personnes interposées ou de l'organisme distributeur **TITRE A** **TITRE B**

N02 Plus-value ou montant de la distribution après compensation, le cas échéant, des moins-values (cf. notice)

N03 Nombre de titres cédés ou rachetés ou nombre de titres détenus en cas de distribution

Calcul de l'abattement de droit commun

	DURÉE DE DÉTENTION :					
	8 ANS ET PLUS	AU MOINS 2 ANS & MOINS DE 8 ANS	MOINS DE 2 ANS	8 ANS ET PLUS	AU MOINS 2 ANS & MOINS DE 8 ANS	MOINS DE 2 ANS
N04 Répartition du nombre de titres de la ligne N03 en fonction de leur durée de détention	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
N05 Répartition de la plus-value ligne N02 par taux d'abattement applicable : cf. notice	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
N06 Pourcentage d'abattement	65 %	50 %	0 %	65 %	50 %	0 %
N07 Montant de l'abattement pour chaque durée de détention : ligne N05 × ligne N06	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
N08 Montant total de l'abattement pour durée de détention : total de la ligne N07	<input type="text"/>					

REPORT(S) À EFFECTUER

Si vous ne déposez pas de déclaration n° 2074, 2074-I, 2074-DIR, 2074-IMP ou 2074-NR :

- reportez la plus-value avant abattement calculée ligne N02 directement sur la déclaration n° 2042, ligne 3VG ;
- reportez l'abattement calculé ligne N08 directement sur la déclaration n° 2042C ligne 35G.

Si vous déposez une déclaration n° 2074, 2074-I, 2074-DIR, 2074-IMP ou 2074-NR :

- reportez l'abattement calculé ligne N08 dans le tableau de compensation pages 6 à 12 de la 2074 colonne F au regard de la plus-value ou distribution correspondante.

N° 2074-ABT

 N° 51740#07



Plus-values réalisées en 2019

Fiche de calcul de l'abattement pour durée de détention: **abattement "renforcé"**

(Pour vos plus-values de cession de titres acquis ou souscrits avant le 1er janvier 2018 lorsque vous avez exercé l'option globale pour le barème progressif sur votre déclaration de revenus n° 2042)

Nom et prénom

Adresse

Dénomination sociale

R01 Désignation de la société dont les titres sont cédés ou des intermédiaires financiers/personnes interposées

TITRE A

TITRE B

R02 Plus-value après compensation, le cas échéant, des moins-values (cf. notice)

R03 Nombre de titres cédés ou rachetés

Calcul de l'abattement "renforcé"

DURÉE DE DÉTENTION:

R04 Répartition du nombre de titres en fonction de leur durée de détention

R05 Répartition de la plus-value ligne R02 par taux d'abattement: cf. notice

R06 Pourcentage d'abattement

R07 Abattement par durée de détention: ligne R05 × R06

R08 Montant total de l'abattement: total de la ligne R07

8 ANS ET PLUS	AU MOINS 4 ANS & MOINS DE 8 ANS	AU MOINS 1 AN & MOINS DE 4 ANS	MOINS DE 1 AN	8 ANS ET PLUS	AU MOINS 4 ANS & MOINS DE 8 ANS	AU MOINS 1 AN & MOINS DE 4 ANS	MOINS DE 1 AN
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
85%	65%	50%	0%	85%	65%	50%	0%
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

REPORT(S) À EFFECTUER

Reportez l'abattement calculé ligne R08 dans le tableau de compensation pages 6 à 12 de la 2074 colonne G au regard de la plus-value correspondante.